

République Française

Département des Pyrénées-Orientales

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT-CYPRIEN

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 08 JUILLET 2016

Date de convocation :

01/07/2016

En exercice : 33
Présents :20
Votants :25
Le quorum est atteint

L'an deux mille seize et le 08 JUILLET à 18 h 00 le Conseil Municipal de la Commune de SAINT- CYPRIEN, dûment convoqué le 1^{er} JUILLET s'est réuni en session ordinaire dans la salle de la Mairie prévue à cet effet, sous la Présidence de Monsieur Thierry DEL POSO – MAIRE –

PRESENTS – M. Thierry DEL POSO - Mme Nathalie PINEAU - M. Thierry LOPEZ - Mme Pascale GUICHARD- M. Dominique ANDRAULT- Mme Marie-Claude DUCASSY-PADROS -M. Jean GAUZE– M. Loïc GARRIDO - Mme Claudette DELORY— M. Jean ROMEO — Mme Blandine MALAGIES - Mme Josette BOTELLA - Mme Amparine BERGES - Mme Stéphanie MARGAIL - – M. Damien BRINSTER – M. Stéphane CALVO- Mme Manon GODAIL - M. Jean JOUANDET – M. Jean-Claude MONTES - – Mme Claudette GUIRAUD

POUVOIRS :

– M. Thierry SIRVENTE à M. Dominique ANDRAULT
– Mme Danièle COSTA à Mme Marie-Claude DUCASSY-PADROS
- Mme Marie-Reine GILLES-BOSCHER à Mme Blandine MALAGIES
-M. Jacques FIGUERAS à M. Thierry LOPEZ
-M. Frédéric BERLIAT à Mme Stéphanie MARGAIL

ABSENT(S):

--Mme Marie-Thérèse NEGRE– Mme Odile ROUSSEL -M. Henri BENKEMOUN- M. Patrick BRUZI - M. Olivier OLIBEAU- Mme Marie-Pierre SADOURNY-GOMEZ- M. Franck ANTOINE- Mme Hélène ALONSO

M. Stéphane CALVO est désigné(e) secrétaire de séance.

Ouverture de séance : 18 h 00

▣ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 JUIN 2016

Le Conseil Municipal, **APPROUVE**, par 22 voix pour et 3 voix contre (M. JOUANDET, M. MONTES, Mme GUIRAUD), le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 JUIN 2016.

→ M. le Maire indique que des questions écrites ont été déposées par Mme GUIRAUD et qu'il y sera répondu en fin de séance.

→ M. Jean JOUANDET demande la nouvelle rédaction et conteste « valablement sur toutes les délibérations. Propos totalement effacés notamment

DELIBERATION N°2016/01

OBJET : APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPEEN – ACQUISITION DE CARBURANTS POUR LE PORT DE SAINT CYPRIEN – DESIGNATION DES TITULAIRES

RAPPORTEUR : MME Nathalie PINEAU

Présents : 20

Votants : 25

Le quorum est atteint.

Le 13 avril 2016, une procédure de mise en concurrence en appel d'offres ouvert européen a été lancée, conformément aux articles 25, 66, 67 et 68 du Décret relatif aux Marchés Publics du 25 Mars 2016, sur le site de la commune, de dématérialisation « marché-sécurisés.fr », du BOAMP et du JOUE, avec pour objet, l'acquisition d'hydrocarbures pour les besoins du Port de Saint-Cyprien.

L'allotissement se décompose comme suit :

Lot 1 Fourniture et livraison de Gasoil.

Lot 2 Fourniture et livraison de SP 95.

Lot 3 Fourniture et livraison de Gasoil Détaxé.

Lot 4 Fourniture et livraison de Super Détaxé.

La durée individuelle de chaque contrat public est de 1 an, renouvelable 3 fois selon la même durée, sans pouvoir dépasser les 4 années.

Les marchés publics seront exécutés par bons de commande, à travers un accord cadre défini par les articles 78, 79 et 80 du Décret Marchés Publics du 25 Mars 2016, avec un montant minimum annuel par lot de 70 000.00 euros HT et un montant maximum annuel par lot de 250 000.00 euros HT.

La date limite de remise des offres a été fixée au 20 mai 2016 à 16 H 00.

L'ouverture des plis a été effectuée par la Commission d'Appel d'Offres de la Commune, le 27 mai 2016 : 2 candidats ont remis une proposition dans les délais impartis, à savoir les sociétés Dyneff et Petrosud Formenty, lesquelles ont été déclarées régulières et admises à la consultation par cette entité.

Après analyse des 2 offres en question, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 13 juin 2016 après convocation, a décidé à l'unanimité, conformément à l'article 101 de l'Ordonnance du 23 juillet 2015 sur les Marchés Publics, d'attribuer les marchés publics comme suit, au titre des offres économiquement les plus avantageuses telles que définies à l'article 62 du Décret sur les Marchés Publics précité :

Lot 1 Fourniture et livraison de Gasoil Titulaire société **PETROSUD Formenty.**

Lot 2 Fourniture et livraison de SP 95 Titulaire société **PETROSUD Formenty.**

Lot 3 Fourniture et livraison de Gasoil Détaxé Titulaire société **DYNEFF.**

Lot 4 Fourniture et livraison de Super Détaxé Titulaire société **PETROSUD Formenty.**

Le rapport d'analyses des offres est consultable au Pôle Finances Marchés Publics à l'Hôtel de Ville.

Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée délibérante, d'entériner les décisions de la Commission d'Appel d'offres.

VU l'avis favorable du Conseil d'Exploitation du 05 JUILLET 2016,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir valablement délibéré,
à l'unanimité,**

-APPROUVE conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 13 Juin 2016, la désignation des titulaires des marchés publics suivants :

-pour le lot 1, l'offre de la société **PETROSUD Formenty**, économiquement la plus avantageuse, pour un montant annuel minimum de 70 000,00 € HT et un montant annuel maximum de 250 000,00 € HT pour une période d'un an, renouvelable 3 fois 1 an,

-pour le lot 2, l'offre de la société **PETROSUD Formenty** économiquement la plus avantageuse, pour un montant annuel minimum de 70 000,00 € HT et un montant annuel maximum de 250 000,00 € HT pour une période d'un an, renouvelable 3 fois 1 an,

-pour le lot 3, l'offre de la société **DYNEFF** économiquement la plus avantageuse, pour un montant annuel minimum de 70 000,00 € HT et un montant annuel maximum de 250 000,00 € HT pour une période d'un an, renouvelable 3 fois 1 an,

-pour le lot 4, l'offre de la société **PETROSUD Formenty** économiquement la plus avantageuse, pour un montant annuel minimum de 70 000,00 € HT et un montant annuel maximum de 250 000,00 € HT pour une période d'un an, renouvelable 3 fois 1 an.

-APPROUVE les termes des marchés publics à intervenir.

-AUTORISE le Maire ou son représentant, à signer ces marchés publics ainsi que tous les documents utiles et à prendre toutes décisions relatives à leur mise en œuvre.

→ Mme Marie-Thérèse NEGRE entre en séance à 18h22

DELIBERATION N°2016/02

OBJET : PREFIGURATION D'UN PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL DES COLLECTIONS DE ST CYPRIEN : PRESENTATION DES PIECES ISSUES DU CATALOGUE DES COLLECTIONS PREALABLEMENT A LEUR DECLASSEMENT, LEUR DESAFFECTATION ET A LEUR CESSION

RAPPORTEUR : M. Thierry DEL POSO

Présents : 21

Votants : 26

Le quorum est atteint.

Le fonds de Réserve des œuvres d'art de Saint-Cyprien est au départ constitué par des dons de l'association des artistes Catalans dans les années 60, un fonds enrichi par le legs de François DESNOYER, voté lors du Conseil municipal de 1972. Suza Desnoyer, veuve de celui-ci offre régulièrement des oeuvres sous forme de dons à la Commune de Saint-Cyprien, mentionnés dans les extraits de registre des délibérations du Conseil Municipal.

A partir de 1995 que Gilles de Montauzon, professeur aux Beaux-Arts de Paris, prend en charge la Fondation Desnoyer enrichit ainsi le fonds de réserve par une politique d'acquisition d'oeuvres en art contemporain comme Eva Jospin actuellement exposée au coeur de la Cour Carrée du Louvre.

En 2002, le maire en exercice décide de créer un fonds plus important et commence par acheter quelques pièces sur l'internet et poursuivra ces achats de manière exponentielle jusqu'au 19 novembre 2008 comme mentionné dans le registre d'inventaire comptable.

En 2005, Sébastien PLANAS qui succède à Gilles de Montauzon achète quelques belles pièces contemporaines auprès d'artistes et de galeristes en vue.

Les conditions de stockage de ces oeuvres n'ayant jamais fait l'objet d'une véritable attention ce patrimoine est transporté en Août 2011 dans un lieu où les conditions sont plus adéquates à leur conservation.

Un projet scientifique et culturel : La notion de Collections

La ligne scientifique des expositions est centrée sur la mise en valeur du fonds de réserve depuis 2010 et la présentation monographique d'artistes régionaux depuis 2011. Ces expositions se déroulent selon un calendrier annuel régulier au rythme de 3 à 4 expositions par an, permettant ainsi d'établir un inventaire précis de la richesse de son fonds et de respecter les directives ministérielles quant à la valorisation des artistes territoriaux.

Les Collections de Saint-Cyprien sont fondées sur le legs de François Desnoyer comptant plus de 700 oeuvres, complétées par des acquisitions en peinture du XIX et XX ème siècle comme l'école de Barbizon, Chabaud, Lebourg, Luce, Loiseau, et d'autres plus aléatoires en Art africain, asiatique, précolombien et Grand Caucase.

Le fonds de réserve des Collections des civilisations dites lointaines n'a pas lieu d'exister, car il ne correspond pas à la politique culturelle actuelle, celle d'offrir une identité forte sur les monographies de peintres du XIX et XX ème siècle.

En effet, il apparaît clairement que la ligne des Collections doit respecter un parcours pictural au cours des XIX, XX et sa fonction XXI ème siècle légitimant le centre d'exposition incontournable pour un Grand Sud.

Le fonds de réserve s'est enrichi de plus de 175 œuvres contemporaines d'artistes de renom comme Maurice Utrillo, Maurice Denis, Moïse Kislign, Louis Valtat pouvant contribuer à l'organisation d'expositions ambitieuses sur le thème de la peinture.

Dans ce cadre de préfiguration, la ville a rencontré Jeanne Marie David, Conservatrice du Musée de l'Hôtel Dieu, Maximilien Luce, de Mantes-la-Jolie pour collaborer sur la mise en place d'une exposition en juin 2017 concernant l'œuvre peinte de cet artiste afin d'organiser une présentation de portraits croisés de peintres de la même période.

Les axes fondamentaux des Collections sont la conservation, la protection, la valorisation de ce patrimoine et d'en assurer le libre accès au public par la mise en place d'expositions temporaires.

Les Collections permettent de restituer l'actualité, de montrer et d'illustrer le présent par la présentation d'expositions temporaires en lien avec son fonds de réserve et en partenariat avec les institutions territoriales comme le Frac. Nous avons en notre possession plus de 160 peintures en art actuel représenté par des artistes comme Lee Min Ho, Eva Jospin, Jaume Xifra, Till Rabus et autres. Une action qui favorise le développement culturel territorialisé.

Les Collections sont aussi capables de créer des commissariats d'expositions hors les murs et de proposer des parcours thématiques terrestres et immergés dans un environnement paysager de qualité, en lien avec le programme européen Odyssée sur un itinéraire culturel Mer et Terre.

UN INVENTAIRE

Le travail d'inventaire a favorisé la mise en place d'un registre d'inventaire depuis 2014, car inexistant depuis la création des Collections. Il contient des informations essentielles sur les objets et sert de point d'appui à l'établissement de tout le système de documentation des Collections.

Les oeuvres de François Desnoyer ont fait l'objet d'un récolement sans aucune publication écrite comme le rend obligatoire l'article L.442-8 du Code du Patrimoine, il est actuellement en cours de réalisation et sera publié en septembre 2016.

La création de la notice d'inventaire s'est inspirée du modèle du Comité international pour la documentation, elle est adaptée au fonds de réserve des Collections de Saint-Cyprien et recense plus de 1700 oeuvres.

La proposition de classification muséographique scientifique, a été validée par les personnes compétentes, Claire Muchir, assistante de conservation du Musée Rigaud de Perpignan, Isabelle Rebe, archéologue et responsable du site antique de Ruscino, Mr Mathon, conservateur en chef des antiquités du département des Pyrénées orientales.

Les différentes campagnes de récolement se sont axées en priorité sur les fonds en Tapis et Tapisseries du XIX et XX ème siècle, sur la richesse du fonds en Art Asiatique, Précolombien et en Art premier Africain en vue d'un déclasserment.

La numérisation des Collections est en cours, regroupant les oeuvres sur le plan typographique, chronologique, voire thématique en fonction de la richesse du fonds. Elle facilite l'étude des objets, la localisation dans les réserves et permet des mouvements internes et externes lors de la mise en place des expositions.

Nous joignons à ce document une liste pour exemple de 20 fiches constat qui laisse apparaître le relevé scientifique de chaque pièce lui révélant une identité ad hoc.

LA CONSERVATION PREVENTIVE

Une des missions prioritaires des Collections est celle d'assurer une protection et une conservation satisfaisantes des objets dont nous sommes responsables. Nous nous devons de créer et d'entretenir un environnement protecteur pour les Collections et la conservation préventive constitue donc un enjeu important dans le devenir des Collections de Saint-Cyprien.

Une des premières mesures de protection de l'ensemble de la Collection fut de créer en 2011, un lieu de stockage adéquat afin de mettre en oeuvre des systèmes de procédures efficaces pour la sauvegarde des Collections.

Le bilan et l'analyse détaillée de l'état de conservation des Collections a permis d'évaluer les risques et nous ne sommes pas en capacité matérielle de conserver l'ensemble des pièces et objets acquis par la commune entre les années 2000 et 2008.

Une partie de la Collection est constituée de matériaux organiques et donc sensible aux variations de l'humidité relative. Les objets les plus vulnérables aux fluctuations de l'humidité sont les sculptures en bois, les textiles et les ivoires. La sensibilité de ces matériaux à la lumière est un facteur important de dégradation des oeuvres comme le mentionne la classification du C2RMF dans la catégorie « Sensibles » et « Très sensibles ». Les constats d'oeuvres délivrés en pièces jointes font état des fendillements, des cassures, des déformations...

La chaleur, l'humidité, l'obscurité favorisent également la présence de contaminants biologiques et sont des éléments qui sont propices au développement des insectes kérotophages très nocifs pour la Collection de Tapis et Tapisseries.

Les conditions environnementales ne sont pas adaptées au stockage de ce type de Collections que sont les sculptures en bois de la Collection Afrique, ou les ivoires de la Collection Asie ou les textiles de la Collection Tapis et Tapisseries.

Les connaissances actuelles de conditionnement nous amène à devoir déclasser ces objets car leur environnement protecteur n'est pas optimum et nous avons le devoir de transmettre aux générations futures un patrimoine en bon état de conservation.

Une Médiation culturelle

La politique culturelle constitue un enjeu essentiel pour le développement du territoire et les Collections de Saint-Cyprien s'érigent en espace politique, social, culturel et identitaire à travers son service éducatif.

Le service éducatif conçoit et met en oeuvre des actions d'éducation et de diffusion visant à assurer l'égal accès de tous à la culture, contribuant aux progrès de la connaissance et de la recherche.

Les Collections mènent depuis trois ans cette politique d'apprentissage à travers l'ensemble de ses expositions variant les supports techniques et pédagogiques au cours de ses ateliers. De nombreux ateliers permanents en dehors des périodes d'expositions ont permis une offre annualisée en direction de l'ensemble des publics scolaires mais aussi des centres de loisirs et individuels en période estivale.

Françoise Gouzvinski, enseignante en psychologie interculturelle à l'Université de Toulouse, rend une étude en 2012 sur l'évolution des pratiques culturelles nationales chez les plus jeunes après une identification de leur

comportement en fonction de leur âge. Elle définit l'enfant du siècle: les parents travaillent - 20% des familles sont monoparentales - l'enfant passe du temps avec ses grands parents - les parents sont plus âgés -la famille est réduite à 2 enfants dont certains sont isolés.

Après cette étude globale sur l'identification de l'enfant du siècle, Françoise Gouvinski affine son étude en fonction de l'âge de l'enfant.

Le choix des thèmes et des supports en matière de pédagogie artistique réalisés aux Collections se sont appuyés sur les travaux de Françoise Gouvinski au cours de l'année 2012-2016.

Le Numérique

Dans le cadre de la numérisation des Collections en faveur du jeune public, les Collections proposent un parcours numérique sous forme d'itinéraires ludiques tout au long de l'exposition, sous forme de jeux de piste, de rallyes, à la découverte des ressources monographiques au moyen de tablettes numériques, un outil de prédilection pour l'approche des oeuvres d'art.

Une page web sur le site des Collections proposerait des jeux liés à l'activité artistique, des ouvrages d'art jeune public consultables sur le net en partenariat avec des éditeurs locaux. Une offre numérique ambitieuse au service de la pédagogie artistique. Le service de l'action pédagogique propose aux enseignants des fiches pédagogiques téléchargeables en lien avec les expositions en cours. Ces fiches comportent des analyses d'oeuvres et de documents pouvant servir de support de cours.

Autres types de médiation

Autour des expositions monographiques, l'artiste invité pourrait donner une conférence autour de son parcours artistique et de ses choix de création pour répondre au thème de l'exposition. Une occasion d'organiser une table ronde avec les étudiants des Beaux-Arts, arts plastiques, histoire de l'art de la région pour débattre des préoccupations artistiques du XXI siècle.

Chaque samedi matin des étudiants en art prendraient la parole pour présenter l'exposition temporaire autour d'une collection et d'une création contemporaine sous forme de rendez-vous hebdomadaire.

Mise à disposition du public de tablettes numériques, avec la possibilité d'une consultation des catalogues d'exposition des grands musées nationaux liés au thème de l'exposition en cours.

Formation du personnel des collections sous forme de cycle d'histoire de l'art en fonction des expositions en cours, avec une extension auprès du public adulte et senior.

Une visibilité auprès du public nécessite une communication importante afin de valoriser cette forme de création à partir d'une collection.

Publics spécifiques

Pour les personnes en demande d'insertion sociale, les Collections peuvent proposer des activités de groupe qui peuvent rompre l'isolement et développer des savoir-faire favorisant une meilleure confiance en soi. L'artiste Nicolas Daubannes, enseignant aux Beaux-Arts de Perpignan travaille depuis plusieurs années sur le thème de l'enfermement. Les Collections sont en cours de négociation pour la mise en place d'un projet région visant à favoriser la création chez un public en difficulté. Les thèmes se construisent autour de quelques questions existentielles : la vie, la mort, la condition humaine et les formes sociales qui les façonnent...

Suivi et évaluation

2012 les Collections de Saint -Cyprien bénéficient de la mise en place d'un tableau de bord qui permet d'identifier chaque visiteur au cours de son passage aux Collections. Ce tableau distingue la clientèle en fonction de sa provenance, de son âge et de la manière dont il a été informé de l'exposition en cours.

En 2015, ce tableau nous a permis de cibler notre clientèle et d'adapter une communication plus performante en déterminant les médiums les plus adéquats, réseaux sociaux, affiches, radios locales France Bleu, flyers disposés en office du tourisme , etc....

Le personnel formé à cette prise d'informations ne manque jamais de prendre les coordonnées mails de chaque visiteur ce qui permet via le site internet l'envoi d'une newsletter afin de tenir informés nos visiteurs de l'actualité des Collections. Nous notons une augmentation du fichier visiteurs de 15% par an.

Les Partenaires

Université de Perpignan

La commune de Saint-Cyprien soutient l'ouverture du Master Pro «Art, Paysage et Curating» à la rentrée 2016-2017 dirigé par Francesca Cuarana, *Maître de Conférence, en arts plastiques et sémiotique*.

Ce Master a pour vocation de former des professionnels de l'art et des artistes qui auront pour objectifs de repérer, de restaurer et de créer des nouveaux environnements à charge esthétique dans le paysage urbain, la frange littorale et le monde aquatique. L'enseignement s'appuiera sur des institutions muséographiques comme les Collections de Saint-Cyprien pour la création d'exposition terrestres autour de la thématique « Mer et Terre » et la possibilité de créer des commissariats immergés ou des expositions maritimes.

Université Paul Valéry,

section Arts plastiques de Montpellier

En collaboration avec Eric Villagordo, docteur en art et science et Maître de Conférence en arts plastiques à l'Université de Montpellier pour créer un laboratoire expérimental en matière pédagogique au sein des Collections. Des rencontres mensuelles avec des étudiants seront proposées aux enseignants en fonction des thèmes proposés par les expositions en cours. Présentation des travaux d'élèves donnant lieu à des expositions éphémères des étudiants qui feront l'objet de rencontres, de réflexions, de tables rondes dans une soirée autour de notions et de questionnements artistiques actuels.

Partenaire Centre de Formation IUFM – Perpignan

La formation des enseignants des IUFM de l'Académie de Montpellier en histoire des arts est un axe fondamental pour la préparation au métier de professeur des écoles en collaboration avec l'école supérieure de professorat et de l'éducation à Montpellier. Les Collections se proposent d'accueillir enseignants et étudiants à suivre les visites ateliers organisées par le Service éducatif. A cet effet les étudiants pourront mener leur projets de PEAC : parcours d'éducation artistique et culturel au sein d'une Institution face un public d'élèves âgés de 3 à 10 ans.

Centre de formation d'animateurs culturels

Les Collections peuvent ouvrir leur champs de compétences à des personnes désireuses d'acquérir des notions culturelles et des connaissances en animation auprès du jeune public via le service formation de la ville de Saint-Cyprien. Les champs de compétences développés à travers le service éducatif peuvent contribuer aux besoins d'un territoire. La mutualisation des domaines de compétences permet de développer une proximité du personnel et une appropriation des lieux culturels.

Partenaire les Maisons de Retraites

Intervention en maison de retraite de l'EHPAD de la ville de Saint-Cyprien afin de tisser un lien entre les résidents et le milieu artistique. Les projets portent sur le travail de la mémoire en lien avec les expositions organisées au sein des Collections. Un partenariat départemental peut s'envisager autour d'une pratique artistique dont l'exécution serait confiée à un artiste du territoire afin de réaliser des productions sur le thème de la mémoire en lien avec les familles.

Le Mécénat Culturel

Les Collections de Saint-Cyprien sont en cours de négociation afin de développer le Mécénat d'entreprise. A cet effet, en mai 2014 les Collections ont ouvert sur leur site Internet un espace pour les futurs partenaires afin de contribuer au soutien d'actions pédagogiques et culturelles.

Pour certaines entreprises se faire connaître et vanter les qualités d'un produit ne peut aujourd'hui constituer les seuls objectifs de la communication. A cet effet, le mécénat permet de susciter et de retenir l'attention de la communauté, de se faire reconnaître comme partenaire actif et solidaire, comme institution dynamique et ouverte. Ces actions favorisent les relations avec les autorités locales institutionnelles et politiques, la presse et les relais d'opinion, dans un climat différent de celui des rencontres habituelles.

Les Collections pourraient envisager de mettre en place un ticket « donation » pour la visite des Collections à un tarif plus élevé s'appliquant sur la base du volontariat des visiteurs.

Les prospectives sont à mettre en place sur le plan départemental, régional, national voire transfrontalier.

Dans le cadre du projet culturel précédemment préfiguré mais également du constat qui résulte de l'évaluation des conditions de conservation des œuvres d'une part et d'autre part de l'inventaire des œuvres qui ne peuvent pas présenter une cohérence avec le socle de l'orientation culturelle retenue,

nous proposons donc la mise en place d'une procédure de désaffectation et de déclassement des pièces suivantes :

- 314 pièces d'origine asiatique (cf listing inventaire)
- 73 pièces d'origine précolombienne (cf listing inventaire)
- 200 pièces d'origine africaine (cf listing inventaire)
- 57 pièces de tapis originaires du Grand Caucase et (cf catalogue d'exposition) et 29 Tapis supplémentaires (cf listing inventaire récolement du 14 juin 2016)
- 18 tapisseries françaises (cf catalogue d'exposition)

Nous sollicitons l'avis de la commission scientifique nationale des collections.

VU l'article L. 2111-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques,

VU l'article L. 2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques,

VU l'article L. 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques,

VU les délibérations du Conseil Municipal du 23 Décembre 2003 et du 22 janvier 2009,

VU la préfiguration du projet culturel de la commune et ses orientations en matière de politique culturelle relative aux œuvres d'art

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir valablement délibéré,
à l'unanimité,**

- **SOLLICITE** l'avis de la commission scientifique nationale des collections,

- **APPROUVE** la mise en place d'une procédure de désaffectation et de déclassement des 691 objets d'art dont l'inventaire est joint en annexe (CD ROM joint) préalablement à leur cession ;

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier

DELIBERATION N°2016/03

OBJET : ALIENATION DU LOT C DE 816 m² DE LA PARCELLE AC 481

RAPPORTEUR : M. Thierry DEL POSO

Présents : 21

Votants : 26

Le quorum est atteint.

La SCI du Golf représentée par ses co-gérantes Mme Dominique BAGOT, Madame Michèle BONHOMME souhaite acquérir le lot C d'une superficie de 816 m² de la parcelle AC 481, située rue Ramon Lull à Saint Cyprien.

Une délibération visant au déclassement de cette parcelle du domaine public de la commune dans le domaine privé de la commune, a été prise en date du 04 avril 2011.

Cette parcelle a fait l'objet d'une première délibération de cession en date 20 juin 2013, restée sans suite en raison la non obtention du prêt par l'acquéreur. Cette délibération doit donc être annulée.

Par courrier du 03 juin 2016, la brigade d'évaluations domaniales de France Domaine a évalué **le lot C de la parcelle AC481** pour un montant de 306 000 €.

La SCI du Golf fait une offre de 306 000 euros pour une superficie de terrain de 816 m² sans crédit.

La promesse de vente s'accompagnera pour l'acheteur et le vendeur des conditions suspensives suivantes :

- Pour l'Acheteur : obtention d'un permis de construire, purgé de tous recours.
- Pour le Vendeur : dépôt d'un permis de construire pour une construction à usage d'habitation, dans la limite de, un logement, type villa traditionnelle, respectant le règlement du plan d'occupation des sols, dans les 3 mois maximum suivant la signature de la promesse de vente.

Le Maire propose au Conseil Municipal de céder le lot C de 816m² de la parcelle AC 481 au prix de 306 000 € à la SCI du Golf représentée par ses co-gérantes Mme Dominique Bagot et Mme Michèle Bonhomme.

VU l'avis de la Direction Générale des Finances Publiques en date du 03 juin 2016,

VU la délibération en date du 04 avril 2011 visant au classement de la parcelle AC 481 dans le domaine privé de la commune,

VU la lettre d'intention d'achat de la SCI du Golf représentée par ses co-gérantes Mme Dominique Bagot et Mme Michèle Bonhomme en date du 28 juin 2016,

CONSIDERANT que la proposition a été prise en considération et discutée sur tous les points,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, OUI CET EXPOSE, et après en avoir valablement délibéré
à l'unanimité,**

DECIDE d'autoriser M. Le Maire à vendre le lot C de 816 m² de la parcelle AC 481 située rue Ramon Lull à Saint-Cyprien, à la SCI du Golf, au prix de 306 000 euros.

AUTORISE dans la promesse de vente pour l'acheteur la condition suspensive suivante : la vente est liée à d'obtention d'un permis de construire purgé de tous recours.

AUTORISE dans la promesse de vente pour le vendeur la condition suspensive suivante : la vente est liée au dépôt d'un permis de construire pour une construction à usage d'habitation, dans la limite de, un logement, type villa traditionnelle, respectant le règlement du plan d'occupation des sols, dans les 3 mois maximum suivant la signature de la promesse de vente.

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir en l'étude de Maître CANOVAS GADEL, Notaire à Perpignan pour mener à bien cette affaire.

**DELIBERATION N°2016/04
COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DES DELEGATIONS
ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Compte rendu écrit est fait au Conseil Municipal du Maire dont le détail suit, en application des articles L.2122-22 et 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Décisions municipales		
	Date	Objet
106/2016	13/06/2016	Approbation de l'avenant n°1, pris dans le cadre de l'exécution du MAPA n°81-2013, prenant acte du changement du titulaire dudit contrat public à compter du 20 juin 2016 (emportant changement de RIB), désormais la société KEMIA DISTRIBUTION, suite à la vente du fonds de commerce par le titulaire initial du marché public, la société CESCA DISTRIBUTION (le 31 mai 2016), ledit contrat se poursuivant selon les conditions contractuelles initiales, soit une durée d'un an, reconductible 2 fois 1 an, selon un montant minimum annuel de 5 000 € HT et un montant maximum annuel de 18 000 € HT, et une échéance au 15 novembre 2016.
107/2016	06/06/2016	Approbation de la convention à intervenir avec Mme Fabienne THIEBEAUT pour ses prestations du 08 au 11 juillet 2016 dans le cadre des animations organisées par la commune, et de régler les frais inhérents à sa venue en échange des prestations prévues dans la convention : -déplacement sur la base d'un AR pour deux personnes à AIR France et selon un montant de 482.50 € TTC -Hébergement : 4 nuits d'hôtel, soit un montant de 604.80 € TTC
108/2016	09/06/2016	Désignation de la S.C.P d'Avocats CHARREL, 5 rue Boussairolles à Montpellier, pour défendre les intérêts de la commune pour la requête déposée le 4 mai 2016 par M. Jouandet contre la commune sous le n°16MA01795 auprès de la CAA de Marseille afin d'obtenir l'annulation du jugement N°1403190 du 18 mars 2016 du TA de Montpellier au sujet de la demande d'annulation de la délibération du 15 avril 2014 portant désaffectation et déclassement de parcelles cadastres AI 609 et 611 préalablement à leur cession.
109/2016	17/06/2016	Désignation de la société « IMTM », titulaire du marché public MAPA n°41-2016 relatif à la réhabilitation de ponton à destination de pas de tir flottants pour les feux d'artifices de la commune, selon un montant selon total de 56 090 € HT soit 67 308 € TTC.
110/2016	16/06/2016	Approbation de la convention tripartite, passée entre la commune, l'Ecole ALAIN et l'Union Départementale Scolaire d'Intérêts Social (UDSIS) relative à l'organisation de prestations de « stage de voile » en externat au Centre de Voile U.D.S.I.S, quai Jules Verne à St Cyprien, pour un groupe de 43 participants du 20 au 24 juin 2016. Le montant de la prestation s'élève à 25 €

		par personne.
111/2016	22/06/2016	Approbation du partenariat à intervenir avec la commune proposé par le groupe France Bleu Roussillon représenté par Madame Christine ARRIBAS, Directrice domiciliée 116 avenue du Président Kennedy rue ; 66 000 Perpignan, afin de fournir une émission de radio clé en main « Les Pieds dans l'eau », durant la saison estivale. Le montant total de ce partenariat s'élève à 10 000 € HT.
112/2016	22/06/2016	Désignation de la S.C.P d'Avocats COULOMBIE et Associés, 8 Place du Marché aux Fleurs à Montpellier, pour défendre les intérêts de la commune dans la requête n°16MA01086 introduite par M. Marc ROPERO le 15 mars 2016 contre le jugement de rejet n°1404065 en date du 21 janvier 2016 rendu par le Tribunal Administratif de Montpellier d'annulation de l'arrêté de délivrance d'un permis d'aménager modificatif n°PA06617106s0002M5 de Las Masardes I.
113/2016	22/06/2016	Désignation de la S.C.P d'Avocats COULOMBIE et Associés, 8 Place du Marché aux Fleurs à Montpellier, pour défendre les intérêts de la commune pour la requête n°16MA01087 introduite par M. Marc ROPERO contre le jugement de rejet n°1201865 en date du 21 janvier 2016 rendu par le Tribunal Administratif de Montpellier relatif à la demande d'annulation de l'arrêté de délivrance d'un permis d'aménager modificatif n°PA06617111S0001M1 de Las Masardes II.
114/2016	30/03/2016	Exercice du droit de préemption du bien (comprenant 4 logements) situé 28 rue Georges Duhamel, cadastré AO 207, d'une surface de 88 ca aux conditions financières identiques à la déclaration d'intention d'aliéner, soit au prix de 155 000€ aux consorts VIVIEN

Fermeture de la séance à 19H25
Thierry DEL POSO.